

# **Formations et Conférences pour les CGA en 2017**

**Vous souhaitez organiser une  
formation sur 2018 ?**

**Nous vous invitons à utiliser cette  
page pour consulter nos formations  
et nos conditions 2018.**

## **CYBERCRIMINALITÉ**

La question n'est plus est-ce que je vais me faire pirater mon système informatique ? mais plutôt quand et comment je vais me faire pirater ?

Fort de ses années d'expérience en cyberriminalité, Denis JACOPINI part du principe qu'il est beaucoup plus important d'empêcher les pirates de vous piéger plutôt que de perdre du temps à réparer leurs dégâts. Pour cela, vous serez à la fois informé des techniques utilisées par les cyberpirates mais aussi par des actions simples, vous apprendrez comment les bloquer. L'objectif : que vous repartiez en ayant augmenté votre niveau de prudence sur Internet.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

A partir de mai 2018, entre en vigueur une obligation de déclaration, pour les entreprises, administrations et association, de tout piratage dont vous avez été victime. Les sanctions seront également portées jusqu'à 20 millions d'euros.

Mettez-vous dès aujourd'hui en conformité avec la CNIL et le Règlement européen relatif à la protection des Données Personnelles.

## CONFÉRENCES (1h30 + 30 min à 1h Q/R) 480,00€\* :

1. Que nous réserve la cybercriminalité dans les 12 prochain mois ?  

## FORMATIONS (1 journée) 780,00€\* :

1. Comment se protéger des arnaques sur Internet ?  
2. Comment naviguer sur Internet en toute sécurité ?  
3. Un virus vous demande de payer une rançon. Comment réagir ?  
4. La Cybercriminalité en 2017, risques et solutions pour

s'en protéger



5. Connaître et sécuriser son ordinateur



6. 25 MAIL 2018 – Mise en application du règlement relatif

aux données personnelles. Êtes-vous prêt ?



7. Victime d'un prélèvement frauduleux sur votre compte

bancaire, que faire ?



8. Les professionnels de santé face aux Pirates

Informatiques



9. Est-ce que votre site Internet est en règle avec la CNIL

?



10. Virus, arnaques et piratages informatiques, Solutions

pour nos entreprises (contenu de la formation  
identique à « La Cybercriminalité en 2017, risques et  
solutions pour s'en protéger mais titre plus attrayant  
? »)



= Nouveauté 2017

## FORMATS 1/2 journée (Formation express) : 520,00€\* :

- Victime d'un prélèvement frauduleux sur votre compte bancaire, que faire ?
- Est-ce que votre site Internet est en règle avec la CNIL ?
- Comment naviguer sur Internet en toute sécurité ?
- Un virus vous demande de payer une rançon. Comment réagir ?

# CYCLE CYBERCRIMINALITÉ COMPLET (1+2 = 14h) ou (1+3 = 14h) ou (1+2+3 = 21h) :

1. La cybercriminalité niv.1 (Etat des lieux, techniques utilisées, principales méthodes pour se protéger)
2. La cybercriminalité niv.2 (Techniques de protection contre les pirates informatiques en détail)
3. La protection des données personnelles et le Règlement européen

\* Frais de déplacement, hébergement et restauration en sus, remboursement des frais réels. Les lieux de départ les plus probables seront, selon les dates : Avignon, Bourg-en-Bresse ou Paris. Ces informations ne seront connues qu'au moment de votre confirmation.

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire, certifié ISO 27005 (Sécurité de l'information – Analyse d'impact) et a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Il anime dans toute la France et à l'étranger des

conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la réglementation relative à la protection des données personnelles (les données de personnes que les organismes détiennent).

A ce titre, il intervient régulièrement sur différents médias (Radio sur Sud Radio et Radio Sputnik) et est régulièrement contacté par des chaînes telles que LCI, France 2, France 4, NRJ12) pour vulgariser les sujets d'actualité en rapport avec ces thèmes.

Une spécialité en protection des données personnelles lui permet également d'accompagner les établissements dans leur mise en conformité CNIL et le futur RGPD (Règlement sur la Protection des Données) en les accompagnant dans la mise en place d'un C.I.L. (Correspondant Informatique et Libertés) ou du futur D.P.O. (Data Protection Officer).

Denis JACOPINI peut facilement être contacté sur :  
<http://www.leNetExpert.fr/contact>



